

Rapport du délégué de la S.H.S.N. au Comité de la Ligue suisse pour la protection de la nature

Autor(en): **Dottrens, E.**

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali**

Band (Jahr): **139 (1959)**

PDF erstellt am: **20.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

14. Rapport du délégué de la S. H. S. N. au Comité de la Ligue suisse pour la protection de la nature

En vertu des nouveaux statuts, les affaires de la Ligue sont gérées par un Comité de six membres et un Conseil qui en compte actuellement 26. Quatre nouvelles sections (sept en tout) ont envoyé un représentant accrédité au Conseil, ce sont les groupements de Bâle, de Zurich, de Genève et de Lucerne. Le président en charge est le commandant de corps A. Gübeli, Lucerne.

Le problème du Parc national, cette année encore, a mobilisé les forces vives de la Ligue au détriment d'autres activités peut-être tout aussi urgentes. Le résultat du référendum contre la convention italo-suisse au sujet du Spöl, qui a péniblement surpris les tenants intransigeants de l'intégrité du Parc national, aura pourtant démontré qu'une campagne passionnée qui ne tient pas compte des contingences est vouée à l'échec. Ce résultat donne raison aux protagonistes d'une solution d'entente.

Les finances de la Ligue ont été sensiblement améliorées par une politique d'économies, en particulier dans le domaine administratif. Le poste de secrétaire n'a pas été repourvu, il le sera au cours du prochain exercice. La Commission consultative qui comprend entre autres les délégués de la S.H.S.N. et ceux des commissions cantonales de protection de la nature a été convoquée le 17 mai. Elle a enregistré diverses propositions d'acquisitions de réserves et de protection de monuments naturels. Elle approuvé l'établissement d'un inventaire des sites et monuments naturels d'intérêt national.

L'administration et l'inspection des réserves de la Ligue ont été réorganisées. Ces réserves ont été réparties par régions. Dans chaque région, un représentant du Comité ou du Conseil fonctionnera dorénavant comme administrateur, chargé d'enregistrer, d'approuver ou d'encourager les mesures d'entretien et de surveillance proposées par les responsables locaux des réserves. Cas échéant, un expert sera sollicité de donner des conseils pour la conservation et l'aménagement. *E. Dottrens*

15. Curatorium de la Donation «Georges et Antoine Claraz»

Le Curatorium s'est réuni le 1^{er} mars 1958 à Zurich sous la présidence de son président, M. le Dr W. Zollinger. Il a accordé, comme par le passé, des subventions pour un total de 30 000 fr. aux instituts bénéficiaires de Zurich et Genève.

Publications subventionnées: huit dans la série zoologie (numéros 160 à 167) ainsi que deux courtes notes.

A la fin de l'année se terminait la période de six ans pour laquelle les membres élus du Curatorium avaient été désignés; dans sa Séance du 13 décembre 1958, le Curatorium a proposé le renouvellement de leur mandat.

Pour plus de détails, se reporter au XXXVII^e rapport de la Donation, pour l'année 1958. Le délégué de la S.H.S.N.: *Ch. Blanc*